



CABINET VACHERAND
IMMOBILIER FLANDRES-LYS
6 place du général de Gaulle
59 270 Bailleul
Tél. 03 28 44 00 40
agencedebailleul@vacherand.fr
www.vacherand.fr

SARL au capital de 5 000 € - RCS de Dunkerque - Siret 530 453 810 000 42
TVA FR06530453810

BAILLEUL, le 27 Mai 2025

SOCIETE IZI CONFORT
Rue Norbert Segard
ZA des champs
59223 RONCQ
FRANCE

Résidence : ALBA (99154)
4 RUE SIMONE DE BEAUVOIR
59810 LESQUIN

OBJET: Mise en demeure – Non-respect clause du contrat

LETTRE RECOMMANDE AVEC A.R.

Contrat n° 20221109/BN-3CEP CHAUDIERES + CONDUITS 3CEP

Messieurs,

Nous revenons vers vous es qualité de syndic de l'immeuble cité en référencé.

Pour rappel, votre société a conclu avec le Syndicat des copropriétaires un contrat qui a pris effet le 08/12/2022

Le contrat prévoit les clauses suivantes :

- Révision annuelle des chaudières (contrat P2 Chaudières)
- Entretien conduits 3CEP (Contrat P2 Conduit 3cep)

Nous notons toutefois le non-respect par vos soins des clauses susvisées :

- 11 entretiens chaudières non réalisés à ce jour
- Entretien des conduits 3CEP des logements A001 et A006

Pour rappel, nous vous avons fait part, à plusieurs reprises, de la mauvaise exécution des prestations objet dudit contrat.

Malgré nos relances, nous n'avons constaté aucune amélioration dans l'exécution des prestations.

Par conséquent, nous vous mettons en demeure de respecter vos obligations contractuelles et d'exécuter la prestation conformément au contrat qui nous lie, et ce, dans un délai de trente (30) jours, à compter de la date de réception du présent courrier.

A défaut, le contrat sera résilié de plein droit, sans préavis, ni indemnité.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le Syndic,